



GLIDEX®/GLIDEX®HV

1101 3rd Street Southeast
Canton, OH 44707 USA
330.456.3121
800.321.0699
www.midwestind.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION I -- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM COMMERCIAL : GLIDEX® (Glidex, Glidex HV)
FABRICANT : Midwest Industrial Supply, Inc
1101 3rd Street SE
Canton, OH 44707
NUMÉRO D'URGENCE : 330-456-3121
UTILISATION RECOMMANDÉE : Lubrification des Rails
NOM CHIMIQUE : Système à base d'isoalcane et liant
SYNONYMES : Lubrifiant pour Rails ; Switch Treator

SECTION II -- IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Irritant pour les yeux, (catégorie 2B)
MOT DE SIGNALISATION : Attention
ÉNONCÉ(S) DE RISQUE : Provoque une irritation des yeux

Pictogrammes

MENTION(S) DE PRÉCAUTION : Rincer les yeux pendant plusieurs minutes.
Laver soigneusement les mains et les zones exposées.
Consulter un médecin si l'irritation persiste.
AUTRES DANGERS : Aucun

SECTION III -- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	CAS #	% en poids
Iso-alkane synthétique, très hydrotraité, à haute viscosité	72623-86-0	60 - 80 %
Polyoléfine	9003-27-4	20 - 40 %

SECTION IV -- PREMIERS SECOURS

INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si possible. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter un médecin dès que possible.
PEAU : Rincer avec une grande quantité d'eau ou laver avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin dès que possible.
YEUX : Rincer les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

INGESTION : médicaux. Ne pas utiliser de pommade ophtalmique. Retirer les lentilles de contact. GLIDEX® a un effet laxatif et sera éliminé rapidement. Consulter un médecin. NE JAMAIS ADMINISTRER DE LIQUIDE NI PROVOQUER LE VOMISSEMENT SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU EN PROIE À DES CONVULSIONS.

RECOMMANDATION AUX POMPIERS SUR L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OU LES PRÉCAUTIONS SPÉCIALES :

La protection respiratoire et des yeux est requise pour le personnel de lutte contre les incendies.
Un appareil respiratoire autonome (SCBA) est requis selon les conditions.

SECTION V -- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION : Ce produit étant pratiquement non inflammable, utiliser l'équipement approprié pour éteindre les incendies environnants.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Si un réservoir, wagon ou camion-citerne est impliqué dans un incendie, isoler sur un rayon de 0,5 mile dans toutes les directions. Couper l'alimentation en carburant si cela peut être fait sans danger. Sinon, se retirer et laisser brûler sous des conditions contrôlées. Se retirer immédiatement en cas de bruit croissant venant du dispositif de sécurité ou de décoloration du réservoir. Refroidir les contenants avec un jet d'eau pour prévenir la montée en pression, l'auto-inflammation ou l'explosion.

DANGERS INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Aucun

DANGERS SPÉCIAUX : Ne pas découper, souder, chauffer, percer ou pressuriser des contenants vides.

SECTION VI -- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES : Lunettes de sécurité et gants

PROCÉDURES DE DÉVERSEMENT ET DE FUITE : ÉLIMINER TOUTES LES SOURCES D'IGNITION. Stopper la fuite sans risque et contenir le déversement. Absorber avec des matériaux inertes tels que l'argile ou le sable. Mettre l'absorbant dans des contenants métalliques fermés pour élimination ultérieure ou incinération. Éviter le rejet dans les égouts et les plans d'eau.

SECTION VII -- MANIPULATION ET STOCKAGE

STOCKAGE : Conserver dans un endroit frais, sec et ventilé, dans des contenants fermés. Garder éloigné des sources d'ignition et des matériaux oxydants.

MANIPULATION : TENIR À L'ÉCART DES SOURCES D'IGNITION. Ne pas réutiliser les contenants vides. Observer les règles d'hygiène. Laver les mains avant de manger. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Éliminer les articles en cuir saturés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION VIII -- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

OSHA PEL (TWA de 8 heures) :	5 mg/m ³ pour les brumes de produit synthétique.
VENTILATION :	Dans des conditions normales de manipulation, aucune ventilation spéciale n'est nécessaire. Si des brumes ou des fumées se forment, utiliser une ventilation pour maintenir l'exposition aux contaminants en dessous des limites d'exposition.
PROTECTION RESPIRATOIRE :	Aucune protection requise si la ventilation est adéquate. En cas de formation de brume due à la chaleur ou à la pulvérisation, utiliser un respirateur organique approuvé par le NIOSH avec filtre à brume.
PROTECTION DES YEUX :	Lunettes anti-éclaboussures recommandées.
VÊTEMENTS DE PROTECTION :	Vêtements pour minimiser le contact cutané, manches longues, bottes ou chaussures. Pour un contact occasionnel, les gants en PVC conviennent ; pour un contact prolongé, utiliser des gants en néoprène ou en nitrile.

SECTION IX -- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide
Odeur :	Aucune
Densité de vapeur :	N/D
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Densité relative :	0,83 - 0,86
Point de fusion/d'ébullition :	N/D
Teneur en COV :	N/D
Viscosité :	90 - 150 cSt à 22 °C
Point d'éclair :	> 170 °C (338 °F)
Limites d'inflammabilité LIE :	N/D
Limites d'inflammabilité LES :	N/D
Seuil de l'odeur :	N/D
Point/Plage d'ébullition initial(e) :	> 316 °C (601 °F)
Pression de vapeur :	Négligeable à température ambiante
Taux d'évaporation :	N/D
pH :	N/A, non aqueux ou non émulsionné
Coefficient octanol/eau :	N/D
Température de décomposition :	N/D
Inflammabilité (solide/gaz) :	N/A
Température d'auto-inflammation :	351 °C (664 °F)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION X -- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

RÉACTIVITÉ :	Aucune
STABILITÉ CHIMIQUE :	Stable
INCOMPATIBILITÉ CHIMIQUE :	Peut réagir avec des oxydants organiques puissants En cas de décomposition thermique en présence d'air, peuvent se former du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, de la fumée, des hydrocarbures et des fumées irritantes.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne se produit pas dans des conditions industrielles normales.
CONDITIONS À ÉVITER :	Chaleur excessive et flammes

SECTION XI -- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**EFFETS D'UNE SUREXPOSITION**

INHALATION :	Bien qu'une inhalation soit peu probable, une exposition prolongée ou répétée aux fumées ou brumes peut irriter les voies respiratoires. Les dépôts de produit dans les poumons peuvent entraîner une fibrose et réduire la fonction pulmonaire.
PEAU :	Le produit n'est pas irritant pour la peau, mais un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation, une dermatite ou de l'acné liée aux huiles.
YEUX :	Le contact prolongé ou répété peut être irritant pour les yeux. Ne provoquera pas de dommages permanents.
INGESTION :	Relativement non toxique pour le système digestif.
CANCÉROGÉNÉCITÉ :	Sur la base des études actuelles, GLIDEX® n'est pas connu pour être cancérigène pour l'homme. ACGIH (brumes) - Les études disponibles n'ont pas montré d'effets humains à des niveaux inférieurs à 5 mg/m ³ . IARC - Groupe 3 de l'IARC ; ne peut être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. NTP - Aucune étude trouvée. IRIS - Aucune étude trouvée. OSHA - PEL OSHA (TWA de 8 heures) = 5 mg/m ³ pour les brumes de produits synthétiques.

MUTAGÉNÉCITÉ DES CELLULES GERMINALES : N/D**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :** D'après les données actuelles, il ne présente pas de risque pour la reproduction.**SECTION XII -- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Résultats des tests de toxicité aquatique de GLIDEX**

*Méthodes de mesure de la toxicité aiguë des effluents et de l'eau de réception pour les organismes d'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

douce et marins, EPA/600/4-90/027F.

*Méthodes à court terme pour estimer la toxicité chronique des effluents et de l'eau de réception pour les organismes d'eau douce, EPA/600/4-91/002.

*Méthodes à court terme pour estimer la toxicité chronique des effluents et de l'eau de réception pour les organismes marins et estuariens, EPA/600/4-91/003.

	Ceriodaphnia dubia	Poisson tête-de-boule	Americamysis bahia	Truite arc-en-ciel
Toxicité aiguë/Survie (mg/L)				
LC50	> 1000	> 1000	> 1000	> 1000
NOEC	1000	1000	1000	1000
LOEC	> 1000	> 1000	> 1000	> 1000
Toxicité chronique/Survie (mg/L)				
LC50	> 1000	> 1000	> 1000	> 1000
NOEC	1000	1000	1000	1000
LOEC	> 1000	> 1000	> 1000	> 1000
Toxicité chronique/Croissance/Reproduction (mg/L)				
LC50	> 1000	> 1000	> 1000	> 1000
NOEC	1000	1000	1000	1000
LOEC	> 1000	> 1000	> 1000	> 1000

Voir les résultats de test en annexe :

1. ABC Laboratories, Inc. Americamysis bahia, Poisson tête-de-boule, Ceriodaphnia dubia.
2. ABC Laboratories, Inc. Truite arc-en-ciel.

LC50 - Concentration létale, 50%

NOEC - Concentration sans effet observable

LOEC - Concentration minimale avec effet observable

Le niveau de LC50 représente la concentration létale du produit testé qui tue 50 % des organismes dans un temps spécifié. Selon l'EPA-540-9-85-006, les critères de toxicité suggérés pour les matériaux sont listés dans le tableau ci-dessous.

La comparaison des directives de l'EPA avec les niveaux de LC50 de toutes les espèces montre que GLIDEX® est pratiquement non toxique pour toutes les espèces testées.

BIODÉGRADABILITÉ Les tests selon OECD 301B montrent une biodégradation de 100 % et le classent comme biodégradable facilement.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION XIII -- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

Consultez les autorités locales pour les réglementations. Modes de gestion des déchets préférés : recyclage ou réutilisation, incinération avec récupération d'énergie, élimination dans une installation agréée. L'installation doit être conforme aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

SECTION XIV -- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESCRIPTION DU MATÉRIAU DANGEREUX DOT :	Non réglementé en tant que marchandises dangereuses
NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ :	GLIDEX®
NUMÉRO ONU :	Non réglementé en tant que marchandises dangereuses
CLASSE DE DANGER/GROUPE D'EMBALLAGE :	Non réglementé
ÉTIQUETTES REQUISES :	Aucune

SECTION XV -- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION NFPA :	Santé :	1	CLASSIFICATION HMIS :	Santé :	1
	Inflammabilité :	1		Inflammabilité :	1
	Instabilité :	0		Danger physique :	0
				ÉPI :	B

Classe de risque EPA SARA Titre III :

Aucune

Classe de risque OSHA HCS :

Irritant pour les yeux, (catégorie 2B)

Section 313 EPA SARA Titre III (40CFR372)

Les produits chimiques toxiques présents en

quantités supérieures au niveau « de minimis » sont : Aucun

TSCA :

Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA

WHMIS canadien :

Ce produit n'est pas un « produit contrôlé » selon les informations sur les matériaux dangereux en milieu de travail au Canada.

DSL canadienne :

Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans la Liste des substances domestiques.

Proposition 65 de Californie :

Ne contient aucun produit chimique soumis à la Proposition 65.

SECTION XVI -- AUTRES INFORMATIONS

ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES :

N.D. Non déterminé
< Moins de

N.A. Non applicable
> Plus de

N.T. Non testé